

APPORTEZ VOS FEUILLES À LA FERME

Cet automne, vous pouvez poser un geste à la fois simple et profitable pour l'environnement. Plutôt que de déposer vos sacs de feuilles mortes en bordure de rue, pensez à les apporter directement chez un agriculteur près de chez vous.

La Fédération de l'UPA de la Mauricie a sollicité la collaboration de plusieurs agriculteurs qui se sont montrés intéressés à recevoir les feuilles mortes récupérées par les citoyens. Celles-ci peuvent être valorisées et sont un excellent apport en carbone à intégrer à un compost. Les feuilles seront utilisées comme matières fertilisantes sur les terres agricoles de votre région.

Vous êtes invités à apporter vos feuilles, à partir du samedi 10 octobre 2009, chez l'une des fermes participantes :

Municipalité	Entreprise	Emplacement du site
Champlain	Ferme Champlinoise inc.	1396, rue Notre-Dame
Charette	Les Serres de la Nouvelle-France SENC	341, rang St-Joseph Nord
Hérouxville	Ferme Parcelles de Soleil SENC	1000, chemin Grande Ligne
La Tuque	Chez Monika	330, rang Est, La Tuque, secteur La Croche
La Tuque	Ferme Michel Kroft	715, route 155 Sud, La Tuque
Louiseville	Les Jardins Ricard inc.	771, 2 ^e Avenue
Maskinongé	Ferme Croisetière et Frères SENC	43, rue St-Denis
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Horticulture Sucrierie Buisson enr.	Site voisin au 2641, route 157
Saint-Adelphe	Ferme Jalico inc.	420, rang St Joseph
Saint-Adelphe	Municipalité	150, rue Baillargeon
Saint-Alexis-des-Monts	Ferme Bio Auto Fertile René Langlois inc.	641, rue Ste-Anne
Sainte-Angèle-de-Prémont	Ferme Étienne et Solange Leblanc	2020, rang Waterloo
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Ferme René Perreault inc.	700, 2 ^e Avenue
Saint-Boniface	Ferme Jean Matteau	326, rue Principale
Saint-Édouard	Ferme Rustik inc.	50 pieds avant le 4008, rang Grande Coulée
Saint-Élie-de-Caxton	Ferme Serge Dupuis	992, chemin des Loisirs
Saint-Étienne-des-Grès	Ferme La Cueille	574, chemin Des Dalles
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Ferme Paquette-Dessureaux	401, chemin de la Rivière-à-Veillet
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	R St-Arnaud & D Lefebvre/F-Campanipol	310, rang Sud (accès par la voie de service de l'autoroute 40)
Saint-Justin	Ferme François Gagnon	871, rang Duchesnay
Saint-Maurice	Ferme Jean Guilbert	Route Notre-Dame (entrée voisine de la station d'épuration des eaux usées)
Saint-Maurice	Ferme Mario Toupin	2871, rang St-Alexis
Saint-Narcisse	Ferme J.C. Cossette inc.	Courbe du rang St-Pierre (environ 1 km au nord du rang des Chutes N)
Saint-Paulin	Comité industriel de St-Paulin	Au bout de la rue Lucile Bastien
Saint-Sévère	Le Floréal	105, rang St-François
Saint-Séverin	Ferme Dérybec inc.	151, 4 ^e Rang
Saint-Stanislas	Ferme Sylvain Mongrain	650, route 352
Sainte-Thècle	Ferme Eurovers	2680, chemin St-Thomas
Saint-Tite	Ferme Pierre Thiffault	1654, Grand Rang
Sainte-Ursule	Ferme Marc Frigon	1830, rang des Chutes
Shawinigan, secteur Grand-Mère	Ferme Pierre Daneault	5300, 25 ^e Rue, Grand-Mère
Trois-Rivières	Ferme Horticole Gagnon	8600, chemin Ste-Marguerite

Sur place, NOUS VOUS DEMANDONS DE VIDER VOS SACS de feuilles à l'endroit désigné qui sera indiqué par un panneau. À la ferme, seuls les feuilles mortes, le gazon et les plantes de petites tailles (moins que 60 cm) sont acceptés.

AUCUN AUTRE TYPE DE RÉSIDUS, TELS QUE LES RÉSIDUS DE TABLE, LES BRANCHES, LES ARBUSTES, LES ARBRES OU LES RÉSIDUS NON VERTS, N'EST AUTORISÉ.

Ce projet, mené par la Fédération de l'UPA de la Mauricie, a bénéficié du Fonds Écomunicipalité IGA et du partenariat de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CREM) et du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

POUR INFORMATION : www.mauricie.upa.qc.ca

